

Programme de mesures agro-environnementales  
(M.A.E.C.) sur  
**LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE LA  
BRESLE**



**L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA BRESLE (EPTB BRESLE) S'ENGAGE AUPRES DES AGRICULTEURS DE SON TERRITOIRE...**

Cette campagne 2016 d'animation du projet agri-environnemental et climatique portée par l'EPTB Bresle s'étend à tout le bassin versant de la Bresle soit 748km<sup>2</sup>, à cheval sur les deux régions Nord-Pas-Calais-Picardie et Normandie. Sur ce territoire interrégional et interdépartemental, les mesures proposées à la contractualisation aux agriculteurs portent sur trois enjeux : Natura 2000 sur le site "vallée de la Bresle", "biodiversité" et "zone humide".

**Depuis 2010 maintenant, l'EPTB Bresle, acteur faisant la promotion d'une gestion concertée de la ressource en eau à des fins de préservation de sa qualité et de prévention des risques d'inondation, se porte candidat à l'animation des mesures agri-environnementales sur son territoire.**

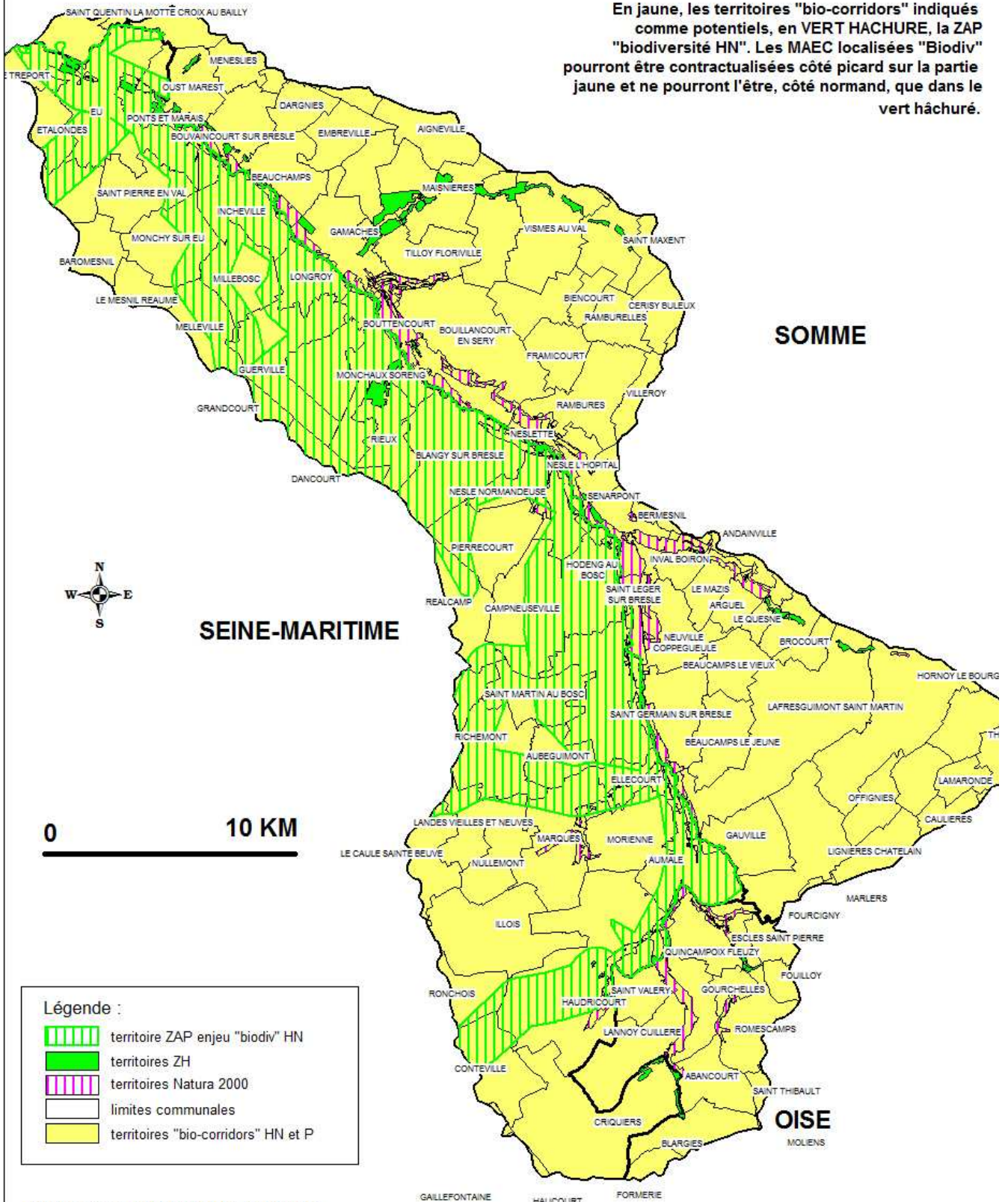
La détérioration des masses d'eau souterraine et superficielle, la destruction ou la raréfaction des habitats naturels et des espèces qui y sont inféodées constituent une des préoccupations majeures de nos politiques actuelles. Maintenir des activités qui aident à l'atteinte des objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau est un impératif que se fixe l'EPTB Bresle au travers du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bresle.

Ce programme est proposé en lien étroit avec l'Europe, les Régions, les Chambres d'agriculture et les Conservatoires d'espaces naturels concernés. L'outil « mesures agro-environnementales » permet de proposer aux agriculteurs des contrats d'une durée de cinq ans à travers lesquels ils adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement et perçoivent une indemnisation, favorisant ainsi le maintien voire la reconquête des espaces en prairie humide.

# Les territoires MAEC "bio-corridors" portés par l'EPTB Bresle campagne 2016 - PICARDIE et HAUTE-NORMANDIE version oct-15

## place des espaces naturels d'intérêt majeur

En jaune, les territoires "bio-corridors" indiqués comme potentiels, en VERT HACHURE, la ZAP "biodiversité HN". Les MAEC localisées "Biodiv" pourront être contractualisées côté picard sur la partie jaune et ne pourront l'être, côté normand, que dans le vert hachuré.



**Légende :**

-  territoire ZAP enjeu "biodiv" HN
-  territoires ZH
-  territoires Natura 2000
-  limites communales
-  territoires "bio-corridors" HN et P

Données : EPTB Bresle/oct-15/JPB  
Source : DIREN/DREAL P et HN

**LISTES DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE POUR 2016, COTE NORMAND**

Plusieurs types de mesures existent et sont ouvertes sur ce territoire du bassin de la Bresle. Des précisions sur les choix (cahiers des charges) vous seront apportées lors des entretiens et des rencontres collectives prévus.

**Toutes les mesures indiquées ci-après sont données sous réserve de modifications éventuelles que pourraient apporter les services instructeurs.**

**LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES**

En noires, les mesures contractualisables en Normandie par territoire à enjeux. **En rouge**, les mesures contractualisables dès lors **que le caractère humide d'une parcelle sera avéré\***.

**En faveur du maintien d'un couvert herbacé**

Code mesure	Intitulé de la mesure	Montant de la mesure €/an/ha	Territoire ENJEU BIODIVERSITE	Territoire ENJEU NATURA 2000	Territoire ENJEU ZONE HUMIDE
HN_BRES_HE02	Absence de fertilisation azotée	<b>86,97</b>	X	X	X
<b>Porte d'entrée : pression de pâturage</b>					
HN_BRES_HE01	Ajustement de la pression de pâturage (chargement inf. à 1,2UGB/ha/an)	<b>56,58</b>	X	X	X
HN_BRES_HE03	Ajustement de la pression de pâturage (chargement inf. à 1,2UGB/ha/an) et abs de fertilisation azotée	<b>143,55</b>	X	X	X
<b>Porte d'entrée : retard de fauche</b>					
HN_BRES_HE04	Retard de fauche (après le 10 juin)	<b>146,36</b>	X		
HN_BRES_HE06	Retard de fauche (après le 10 juin) et abs de fertilisation azotée	<b>233,33</b>	X		
<b>Porte d'entrée : création d'un couvert herbacé</b>					
HN_BRES_GC07	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	<b>174,27</b>	X	X	X
HN_BRES_GC10	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne et absence de fertilisation azotée	<b>261,24</b>	X		
HN_BRES_GC17	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne avec ajustement de la pression de pâturage (chargement inf. à 1,2 UGB/ha/an)	<b>230,85</b>	X	X	X
HN_BRES_GC09	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne avec retard de fauche (après le 25 juin)	<b>397,13</b>	X	X	X
HN_BRES_GC16	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne avec retard de fauche (après le 25 juin) et abs de fertilisation azotée	<b>484,10</b>	X	X	X
HN_BRES_GC18	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne avec ajustement de la pression de pâturage (chargement inf. à 1,2UGB/ha/an) et abs de fertilisation azotée	<b>317,82</b>	X	X	X
HN_BRES_GC12	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	<b>600,00</b>	X	X	X
HN_BRES_GC14	Amélioration des jachères	<b>160,00</b>	X	X	X



## En faveur de la préservation et de la gestion des zones humides\*

		Montant de la mesure €/an/ha	Territoire ENJEU BIODIVERSITE	Territoire ENJEU NATURA 2000 (dont en rouge réellement en ZH)	Territoire ENJEU ZONE HUMIDE
HN_BRES_ZH01	Gestion de zones humides (chargement inf. à 1,4UGB/ha/an, fertilisation azotée <50 unités/ha)	120,00		X	X
HN_BRES_ZH09	Gestion de zones humides avec retard de fauche (après le 25 juin)	291,86		X	X
HN_BRES_ZH07	Gestion de zones humides avec retard de fauche (après le 25 juin) et abs de fertilisation azotée	378,83		X	X
HN_BRES_ZH03	Gestion de zones humides avec ajustement de la pression de pâturage (inf. à 1,2UGB/ha/an)	176,58		X	X
HN_BRES_ZH04	Gestion de zones humides avec ajustement de la pression de pâturage (inf. à 1,2UGB/ha/an) et abs de fertilisation azotée	263,55		X	X

\* la possibilité de contractualiser des mesures contenant les briques "ZH" n'est possible que sur des zones humides - cf. étude délimitation des zones humides, EPTB Bresle (SCE -2012)

## En faveur du maintien des éléments fixes du paysage

		Montant de la mesure €/an	Territoire ENJEU BIODIVERSITE (HORS territoire ZH)	Territoire ENJEU NATURA 2000	Territoire ENJEU ZONE HUMIDE
HN_BRES_HA00	Entretien de haies	0,36 €/ml/an	X	X	X
HN_BRES_AR00	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	3,96 €/arbre/an	X	X	X
HN_BRES_RI00	Entretien de ripisylves	1,01 €/ml/an	X	X	X
HN_BRES_PE00	Restauration et entretien de mares et plans d'eau	81,26 €/mare/an	X	X	X

## LES MESURES SYSTEMES OUVERTES SUR TOUT LE TERRITOIRE DU PAEC NORMAND

Les mesures systèmes en polyculture élevage qui sont proposées sur ce territoire ont pour objectif de répondre aux constats définis précédemment en ayant une conduite favorable à la préservation de la biodiversité à l'échelle de l'exploitation et non de façon localisée.

Objet	Mesure	Libellé	Montant (en €/ha/an)	Financement
Grande culture et élevage	SPM1	Systèmes Polyculture-élevage « Dominante Elevage », Maintien	119,79	Région/FEADER
	SPE1	Systèmes Polyculture-élevage « Dominante Elevage », Evolution	149,79	

Pour toutes questions relatives à ce dossier, vous pouvez contacter :

### EPTB BRESLE

M. Jean-Philippe BILLARD ( 02.35.17.41.55)  
[billard.institution.bresle@wanadoo.fr](mailto:billard.institution.bresle@wanadoo.fr)

Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime  
 Mme Florence GEROUARD (02.35.59.47.59)  
[florence.gerouard@seine-maritime.chambagri.fr](mailto:florence.gerouard@seine-maritime.chambagri.fr)

*L'animation du DOCOB Natura 2000 comme l'animation du dispositif MAEC bénéficie du soutien financier de l'Etat, de la Région et de l'Europe*

